

## CSE : Moyens et règles de fonctionnement en entreprise

<https://www.estim-formation.com/formation-cse-moyens-et-regles-fonctionnement-entreprise>

### Objectifs de la formation

- Identifier les différents représentants du personnel dans l'entreprise suite aux ordonnances Macron : Comité Social et Economique (CSE) et syndicats.
- Respecter les missions, les moyens et le fonctionnement de ces instances
- Connaître les nouvelles possibilités d'adaptation du dialogue social aux caractéristiques et enjeux de son entreprise.

### Programme pédagogique

Attributions du (#Comité Social et Économique (CSE)|cse#)

- domaines de compétences, réclamations individuelles et collectives
- informations et consultations : domaines, nouvel encadrement des délais, articulation avec le CSE central...
- attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail : mise en place d'une Commission, enquêtes, inspections, pouvoir d'initiative...
- Base de Données Économiques et Sociales (BDES) : accès, structure, possibilités d'adaptation
- recours à expertises : nouveaux domaines d'expertise et procédures, nouvelles possibilités de recours, nouvelles répartitions de prise en charge financière
- droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, "danger grave et imminent"
- Activités sociales et culturelles
- Attributions des organisations syndicales dans l'entreprise
- vie de la section syndicale : affichage, tracts, déplacements, réunions...
- négociation collective : regroupement des négociations, conditions de validité d'un accord
- nouvelle place de l'accord d'entreprise (son articulation avec la loi et les conventions de branche), nouvelles possibilités ouvertes au niveau de l'entreprise

Règles d'exercice du mandat de représentants du personnel

- Règles générales de fonctionnement : principe de non-discrimination, mandat et parcours professionnel, exercice du mandat pendant la suspension du contrat de travail
- Heures de délégation : nouvelles modalités d'utilisation, présomption de bonne utilisation
- Liberté de déplacement
- Modes de communication : affichage, tracts, NTIC

Fonctionnement des différentes IRP

- Réunions : périodicité, réunions extraordinaires, participants, ordre du jour, compte-rendu...
- Moyens financiers : subventions, possibilités d'utilisation, les obligations incombant au CSE
- Délit d'entrave
  - Définition et caractéristiques
  - Les sanctions encourues

### Prérequis et public cible

#### Prérequis de formation :

Aucun pré-requis pour suivre la formation sur les rôles et missions du CSE en entreprise

**Public concerné :**

Les membres des Instances Représentatives du Personnel.

Les salarié(e)s en charge de la gestion des Ressources Humaines de l'entreprise.

**Modalité d'évaluation pédagogique****Evaluation des compétences acquises par les stagiaires :**

A l'issue de la formation, un contrôle de connaissance permettra d'évaluer les compétences acquises par chaque participant.